

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents jusqu'à la question 12 comprise : 24

Nombre de conseillers présents de la question 13 comprise à la question 23 comprise : 23

Nombre de conseillers présents à partir de la question 24 comprise : 21

Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille onze, le lundi vingt-six septembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

**Étaient présents** : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Joël AGEORGES, Christine RENIER, Alexandre BERTREL, Joseph MASBERNAT jusqu'à la question 12 comprise, Serge MESKO, Françoise LEGUILLOU, Nelly BIDOT, Catherine TOMAS, Philippe FROT, Philippe LACROIX, Christine BOIDRON-JAMET, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Pascal TURCAN, Nathalie BOUIJOUX jusqu'à la question 23 comprise, Yanne BENOIST, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER jusqu'à la question 23 comprise.

**Représentés par pouvoir** : Jean-Pascal LUZEAU a donné pouvoir à Christine BOIDRON-JAMET, Joseph MASBERNAT a donné pouvoir à Philippe FROT à partir de la question 13 incluse, Christiane AUBRY a donné pouvoir à Isabelle VARQUEZ, Bernard MORAT a donné pouvoir à Yanne BENOIST, Luc BOURRY a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Jacques SAURET a donné pouvoir à Nathalie BOUIJOUX, Luce TROUBAT a donné pouvoir à Ward HOOVER, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Jean-Maurice GUEIT a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Valérie MALGONNE a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS.

**Absents excusés** :

**Secrétaires de séance** : Yanne BENOIST, Pascal TURCAN.

**Session ordinaire**

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010, l'Assemblée prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.																																													
36	23/06/11	<b>Technique</b> – Mise à disposition de la Ville de Saint-Etienne-de-Chigny par la Ville de Fondettes d'un radar pédagogique (afficheur de vitesse et mât de fixation) du 23/06/2011 au 30/06/2011	----																																													
45	14/06/11	<b>Communication</b> – Convention de mise à disposition des locaux et espaces du Lycée agricole pour "Un dimanche à la campagne" le 04/09/2011, avec Le Département et le Proviseur du lycée	----																																													
46	14/06/11	<b>Communication</b> – Contrat de location, de transport et d'installation de l'exposition "De Cape et de Crocs" du 16 au 18 septembre 2011 dans la salle des fêtes de l'Aubrière, avec Urban Metz et l'association Comité du festival de la BD de Perros Guirec (journées du Patrimoine)	1 592																																													
47	17/06/11	<p><b>Vie locale</b> – Tarifs de location des salles communales revalorisés de 2 % à compter du 1er septembre 2011</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Grande Aubrière Capacité 390 personnes</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Commune</b></td> <td>337,40 €</td> <td>472,15 €</td> </tr> <tr> <td><b>Hors commune</b></td> <td>700,33 €</td> <td>1 016,42 €</td> </tr> <tr> <td><b>Associations de la commune</b></td> <td>67,93 €</td> <td>67,93 €</td> </tr> <tr> <th colspan="3">Petite Aubrière Capacité 80 personnes</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> <tr> <td><b>Commune</b></td> <td>142,39 €</td> <td>193,90 €</td> </tr> <tr> <td><b>Hors commune</b></td> <td>244,89 €</td> <td>347,62 €</td> </tr> <tr> <td><b>Associations de la commune</b></td> <td>39,45 €</td> <td>39,45 €</td> </tr> <tr> <th colspan="3">Jules Piednoir Capacité 30 personnes</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> <tr> <td><b>Commune</b></td> <td>38,94 €</td> <td>51,71 €</td> </tr> <tr> <td><b>Hors commune</b></td> <td>64,45 €</td> <td>90,21 €</td> </tr> <tr> <td><b>Associations de la commune</b></td> <td>13,17 €</td> <td>13,17 €</td> </tr> </tbody> </table>	Grande Aubrière Capacité 390 personnes				Journée	Week-end	<b>Commune</b>	337,40 €	472,15 €	<b>Hors commune</b>	700,33 €	1 016,42 €	<b>Associations de la commune</b>	67,93 €	67,93 €	Petite Aubrière Capacité 80 personnes				Journée	Week-end	<b>Commune</b>	142,39 €	193,90 €	<b>Hors commune</b>	244,89 €	347,62 €	<b>Associations de la commune</b>	39,45 €	39,45 €	Jules Piednoir Capacité 30 personnes				Journée	Week-end	<b>Commune</b>	38,94 €	51,71 €	<b>Hors commune</b>	64,45 €	90,21 €	<b>Associations de la commune</b>	13,17 €	13,17 €	
Grande Aubrière Capacité 390 personnes																																																
	Journée	Week-end																																														
<b>Commune</b>	337,40 €	472,15 €																																														
<b>Hors commune</b>	700,33 €	1 016,42 €																																														
<b>Associations de la commune</b>	67,93 €	67,93 €																																														
Petite Aubrière Capacité 80 personnes																																																
	Journée	Week-end																																														
<b>Commune</b>	142,39 €	193,90 €																																														
<b>Hors commune</b>	244,89 €	347,62 €																																														
<b>Associations de la commune</b>	39,45 €	39,45 €																																														
Jules Piednoir Capacité 30 personnes																																																
	Journée	Week-end																																														
<b>Commune</b>	38,94 €	51,71 €																																														
<b>Hors commune</b>	64,45 €	90,21 €																																														
<b>Associations de la commune</b>	13,17 €	13,17 €																																														
48	21/06/11	<p><b>Finances</b> – Tarifs de concessions de cimetière et columbarium revalorisés de 2 % à compter du 1er janvier 2012</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Concession</th> <th>urne supplémentaire</th> <th>Urne dans le nouveau Columbarium</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 ans</td> <td>105,45 €</td> <td>52,54 €</td> <td>167,25 €</td> </tr> <tr> <td>30 ans</td> <td>273,22 €</td> <td>136,39 €</td> <td>334,49 €</td> </tr> <tr> <td>50 ans</td> <td>548,94 €</td> <td>274,42 €</td> <td>----</td> </tr> <tr> <td>Superposition</td> <td>35,60 €</td> <td>----</td> <td>----</td> </tr> </tbody> </table> <p>La concession pour un enfant est fixée à la moitié du prix normal. Pour les superpositions des concessions perpétuelles, sont ajoutés les frais de timbre et les droits d'enregistrement, calculés par les services fiscaux</p>	Durée	Concession	urne supplémentaire	Urne dans le nouveau Columbarium	15 ans	105,45 €	52,54 €	167,25 €	30 ans	273,22 €	136,39 €	334,49 €	50 ans	548,94 €	274,42 €	----	Superposition	35,60 €	----	----																										
Durée	Concession	urne supplémentaire	Urne dans le nouveau Columbarium																																													
15 ans	105,45 €	52,54 €	167,25 €																																													
30 ans	273,22 €	136,39 €	334,49 €																																													
50 ans	548,94 €	274,42 €	----																																													
Superposition	35,60 €	----	----																																													

49	06/05/11	<p><b>Finances</b> – Revalorisation des tarifs de l'accueil périscolaire à l'école de la Guignière de 2 % pour l'année 2011-2012</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Temps de présence</th> <th>Coût</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matin</td> <td>1,59 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel matin</td> <td>21,29 €</td> </tr> <tr> <td>Soir</td> <td>2,63 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel soir</td> <td>34,73 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel matin et soir</td> <td>53,41 €</td> </tr> <tr> <td>Etude surveillée</td> <td>1,33 €</td> </tr> </tbody> </table>	Temps de présence	Coût	Matin	1,59 €	Forfait mensuel matin	21,29 €	Soir	2,63 €	Forfait mensuel soir	34,73 €	Forfait mensuel matin et soir	53,41 €	Etude surveillée	1,33 €	
Temps de présence	Coût																
Matin	1,59 €																
Forfait mensuel matin	21,29 €																
Soir	2,63 €																
Forfait mensuel soir	34,73 €																
Forfait mensuel matin et soir	53,41 €																
Etude surveillée	1,33 €																
50	27/06/11	<p><b>Finances</b> – Revalorisation des droits de place au marché de détail de plein air de 2 % à compter du 1er janvier 2012 : non abonné : 1,10 € par mètre linéaire par marché abonné : 35,76 € par mètre linéaire (1 marché par semaine pour l'année)</p>															
51	21/06/11	<p><b>Finances</b> – Redevance pour occupation du domaine public par les taxis revalorisée de 2 % à compter du 1er janvier 2012 à 62,22 € par an et par emplacement</p>															
52	21/06/11	<p><b>Finances</b> – Réajustement des tarifs du transport scolaire pour l'année 2011-2012</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre d'enfants</th> <th>Tarif annuel primaire (4 jours)</th> <th>Tarif annuel collégien (5 jours)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Base : 0,565 €/jour 1er enfant</td> <td>84,65 €</td> <td>105,80 €</td> </tr> <tr> <td>2ème enfant</td> <td>66,87 €</td> <td>83,59 €</td> </tr> <tr> <td>3ème enfant</td> <td>8,47 €</td> <td>10,61 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Indicateur : tarif moyen pour 2 enfants : 75,73 € Pour une même fratrie, le tarif dégressif s'applique par âge décroissant</p>	Nombre d'enfants	Tarif annuel primaire (4 jours)	Tarif annuel collégien (5 jours)	Base : 0,565 €/jour 1er enfant	84,65 €	105,80 €	2ème enfant	66,87 €	83,59 €	3ème enfant	8,47 €	10,61 €			
Nombre d'enfants	Tarif annuel primaire (4 jours)	Tarif annuel collégien (5 jours)															
Base : 0,565 €/jour 1er enfant	84,65 €	105,80 €															
2ème enfant	66,87 €	83,59 €															
3ème enfant	8,47 €	10,61 €															
53	22/06/11	<p><b>Finances</b> – Réalisation d'un emprunt de 1 550 000 € auprès de la Banque Populaire de Tours Durée : 20 ans – Taux fixe : 4,20 % – Mode d'amortissement : progressif – Echéances : constantes – Périodicité : annuelle – Mobilisation fonds : 10 % des fonds à mobiliser dans les six mois</p>	----														
54	22/06/11	<p><b>Finances</b> – Contrat de gestion active de la dette avec la société Finance Active de Paris</p>	4 407,26														
55	27/06/11	<p><b>Finances</b> – Marchés de travaux relatifs à l'aménagement du parc des Tonnelles comprenant 6 lots traités par marchés séparés <b>Lot 1</b> (démolition - terrassement - VRD - gros oeuvre - revêtement de chaussée piétonne - mobilier) : Entreprise <b>TAE</b> ZA La Limouillère à Fondettes (145 594,46 €) <b>Lot 2</b> (charpente - bois - métal - couverture textile) : infructueux <b>Lot 3</b> (serrurerie) : Entreprise <b>Seigneurin-Huet</b> Sarl à Cléré-Les-Pins (24 980,97 €) <b>Lot 4</b> (électricité - éclairage public) : entreprise <b>ETDE Réseaux</b> à Chanceau-sur-Choisille (18 629,03 €) <b>Lot 5</b> (espaces verts - arrosage - fourniture de végétaux) : Entreprise <b>Créa'vert</b> à Fondettes (24 683,96 €) <b>Lot 6</b> (jeux d'enfants) : sans suite</p>	213 888,42														

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.
56	01/07/11	<b>Finances</b> – Marché de travaux de réfection de la toiture terrasse de l'école Françoise Dolto avec la Société SMAC SA de Saint -Pierre-des-Corps	124 273,02
57	01/07/11	<b>Finances</b> – Marché de location et entretien des vêtements professionnels du CTM de la ville de Fondettes avec la société Initial de Lailly en Val (coût mensuel)	581,88
58	08/07/11	<b>Finances</b> – Marché de travaux pour la construction d'un ouvrage de désablage des eaux pluviales rue des Cossons avec l'entreprise Gascheau de Druye	16 744
59	25/07/11	<b>Urbanisme</b> – Bail précaire de 23 mois pour l'occupation du local communal situé 10 rue Pierre et Marie Curie avec la Sarl Mirontaine 14 rue Pierre et Marie Curie ZA La Haute Limougère à Fondettes moyennant un loyer annuel de 19 734 € TTC et une caution de 1 375 €	----
60	09/08/11	<b>Communication</b> – Convention de prestation de service pour le feu d'artifice du 21 août 2011 entre la Ville et la Croix rouge française (siège 98, rue Didot 75694 Paris)	95,00
61	09/08/11	<b>Communication</b> – Convention de prestation de service pour la manifestation "Un dimanche à la campagne" le 4 septembre 2011 entre la Ville et la Croix rouge française (siège 98, rue Didot 75694 Paris)	513,00
62	11/08/11	<b>Communication</b> – Convention de prêt pour l'utilisation d'un véhicule municipal par l'association "Comité des fêtes" pour l'organisation de la fête de Fondettes	----

## 1 Subvention à l'Association familiale de Fondettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 4 560 € à l'Association Familiale de Fondettes à la suite d'une baisse de participation de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire.;

## 2 Décision modificative n° 2 sur le budget général 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative n°2 sur le budget général 2011 comme suit :

### 1) Notification de dotations et subventions

#### a) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La Ville a reçu la notification de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 30 000 € pour l'aménagement du parc des Tonnelles.

#### b) Subventions

Le Syndicat d'Énergie 37 (SIEIL) a attribué une subvention de 13 365 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques au restaurant scolaire Françoise Dolto.

L'agence de l'eau a versé une subvention pour le plan de désherbage d'un montant de 4 532 €.

#### c) Dotations

Le fonds d'écrêtement de la taxe professionnelle 2011 s'élève à 28 340 €.

La recette supplémentaire en section d'investissement s'élève à 43 365 € et à 32 872 € en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
74832 01 ADM	Attribution du fds dptal de txe pro	28 340,00 €
7478 823 VV	Subvention agence de l'eau	4 532,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 872,00 €</b>

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
022 01 ADM	Dépenses imprévues	32 872,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
034 1388 824 VE	Subvention SIEIL	13 365,00 €
033 1331 524 AL4	DETR	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>43 365,00 €</b>

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
022 01 ADM	Dépenses imprévues	43 365,00 €

## 2) Crédits supplémentaires

### a) Service bâtiment

- remplacement de matériel en panne (chambre réfrigérée à la crèche, ballons d'eau chaude, radiateurs.. ) pour un montant de 9 647 €
- amélioration des chaufferies des écoles de la Guignière et G. Philipe pour 6 700 € (dont 4 000 € peuvent être prélevés sur la ligne chaudière de l'école F. Dolto).

Le complément de crédits peut être débloqué sur la dotation de 24 000 € postée pour la sécurisation anti-intrusion des ateliers de la Perrée qui ne peut se réaliser cette année.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2188 020 VS1	Matériel bâtiment	9 647,00 €
2313 020 VS1	Travaux de batiment	6 700,00 €
2313 212 EP3	Travaux Dolto	-4 000,00 €
2313 810 VP	Travaux Perrée	-12 347,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

### b) Reprise en régie du ménage de certains locaux communaux

Depuis le 1er septembre, le ménage du bâtiment Les Tonnelles, du pôle petite enfance et de la salle Souvenir d'Antan est réalisé par du personnel communal. Il convient donc de basculer les crédits postés sur l'article 611 - contrat de prestation - sur les articles d'achats de fournitures d'entretien et de matériel d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
611 020 VS1	Contrats de prestations	-2 881,00 €
60631 025 AL4	Produits d'entretien	433,00 €
60631 025 AL6	Produits d'entretien	305,00 €
60631 64 LC2	Produits d'entretien	1 045,00 €
023 01 ADM	Virement à la section d'investissement	1 098,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
021 01 ADM	Virement de la section de fonctionnement	1 098,00 €

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2188 025 AL4	Matériel	119,00 €
2188 025 AL6	Matériel	119,00 €
2188 64 LC2	Matériel	860,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 098,00 €</b>

### 3) Virements de crédits

Mouvement entre articles

- ✓ 1 710 € de l'article 2184 au 2188 pour l'achat de cendriers et d'un brancard.
- ✓ 4 780 € de l'article 204151 au 2158 pour l'achat de bacs dans le centre ville

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2184 020 VS1	Mobilier	-1 710,00 €
2188 020 VS1	Matériel bâtiment	1 710,00 €
204151 822 VR	Participation FISAC Centre ville	-4 780,00 €
2158 822 VR	Acquisition matériel centre ville	4 780,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

### Modification des crédits scolaires

Les crédits scolaires pour les classes natures ont été réglés par les écoles sur leur coopératives alors que les crédits étaient prévus sur le budget des affaires scolaires.

Il convient donc de verser des subventions aux coopératives en compensation :

- ✓ 2 600 € pour l'école G. Philippe
- ✓ 700 € pour l'école F. Doto

### Attribution de subvention

Il est proposé de compléter la subvention attribuée à l'Association Familiale de 4 560 € cette dépense est prélevée sur les dépenses imprévues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6247 211 EP2	Transports	-2 600,00 €
6574 211 EP2	Subventions	2 600,00 €
6247 211 EP3	Transports	-700,00 €
6574 211 EP3	Subventions	700,00 €
6574 025 ADM	Subventions	4 560,00 €
022 01 ADM	Dépenses imprévues	-4 560,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

### 3 Garantie d'emprunt pour l'acquisition d'un terrain par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Tours

Le Conseil municipal, par 8 voix contre (liste Fondettes Initiatives), 10 abstentions (liste Les Indépendants) et 15 voix pour (liste Action et Démocratie), décide d'accorder la garantie de l'emprunt contracté par l'OPAC de Tours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition d'un terrain dans l'objectif de la réalisation d'une opération immobilière de construction de logements sociaux au lieu-dit Les Roncières :

- parcelle ZY 0503 pour un montant de 400 000 €
  - parcelles ZY 195/200/230/231/201 pour un montant de 430 000 €
- Les frais de notaires s'élèvent à 4 929,29 €.

Caractéristiques du prêt de la C.D.C. - Gaïa Portage foncier -	
Montant global	834 929,29 €
Durée de la période d'amortissement dont différé d'amortissement 9 ans	10 ans
Périodicités des échéances	annuelles
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du livret A en vigueur + 0,60 pdb
Taux annuel de progressivité des annuités	0
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de révisabilité puisse être inférieur à 0 %

### 4 Demande de subvention auprès de Tour(s)plus et du Conseil général 37 pour l'organisation des festivités de fin d'année

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et au Conseil Général d'Indre-et-Loire l'attribution d'une subvention pour aider au financement de l'animation des festivités de fin d'année 2011.

Cette année, la Municipalité organise une animation d'hiver accessible à tous dans le centre-ville du 17 au 26 décembre 2011 avec un circuit de véhicules pour enfants sur glace.

<b>FONDETTES SUR GLACE 2011 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T.</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Installation et gestion	18 000,00 €	Billetterie	700,00 €
Sono et éclairages	1 500,00 €	Subvention Tour(s)plus	7 000,00 €
Communication	2 000,00 €	Subvention Conseil Général 37	2 000,00 €
Gardiennage du site	2 100,00 €	Sponsors privés	6 000,00 €
SACEM	500,00 €	Autofinancement	8 400,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>24 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 100,00 €</b>

## **5 Adhésion à l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN/ SAF 3 rue Beethoven F - 75016 PARIS) qui accompagne la Ville dans la démarche d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en fin de nuit.

## **6 Fichier départemental commun de la demande locative sociale - décision de la Ville de Fondettes pour s'identifier comme lieu d'enregistrement des demandes de logements sociaux**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confirmer la volonté de la Ville de devenir "lieu d'enregistrement" au sens du décret du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement local social.

Ce nouvel outil permettra notamment :

- de simplifier les démarches pour les candidats au logement social,
- de mettre en commun les demandes auprès des différents services et organismes enregistrant les demandes et gérant les attributions
- d'aider à la décision des acteurs des politiques publiques par une meilleure connaissance des besoins.

Les financements (coût du logiciel, formation des agents) sont pris en charge par le Département et Tour(s)plus.

## **7 Convention avec l'association Entr'aide Ouvrière de Tours pour la mise à disposition de deux logements temporaires**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec l'association "Entr'Aide Ouvrière", 62 rue Georges Sand à Tours, pour la mise à disposition de deux logements situés dans un immeuble communal, 6 rue de la République. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera à la charge de la Commune.

L'association "Entr'Aide Ouvrière" est chargée de gérer l'utilisation et l'occupation des deux appartements. Le montant du loyer annuel global réactualisé est fixé à 4 330,84 €. L'association règle le montant du loyer à la Ville et reçoit des occupants une redevance mensuelle dont le montant est fixé en fonction de leurs ressources.

## **8 Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de fixer les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles à fréquentation intercommunale pour l'année scolaire 2010-2011, en renouvelant la mesure de franchise de 4 élèves, sous réserve de réciprocité.

Au 1er septembre 2010, il a été constaté une hausse par rapport à l'indice INSEE de référence connu en juillet 2009 de l'ordre de 1,60 %. Il en résulte les montants de participation ci-après pour l'année scolaire 2010/2011 :

- 506 € par élève d'école élémentaire (au lieu de 498 € en 2009/2010)
- 843 € par élève d'école maternelle (au lieu de 830 € en 2009/2010).

## **9 Conventions de partenariat avec l'INSEE relative à la transmission des données de l'état-civil et des élections par internet**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les conventions de partenariat avec l'INSEE, représenté par son directeur régional, 105 rue des Français Libres BP 67401 - 44274 Nantes Cedex 2 pour la transmission par internet des informations de l'état-civil et du service des élections.

Les conventions proposées s'inscrivent dans le cadre de l'application du décret 82-103 modifié par le décret 98-92 du 18 février 1998 qui fixe les conditions d'alimentation et d'emploi du répertoire national d'identification des personnes physiques.

## **10 Présentation des différentes hypothèses pour le site d'implantation du futur centre technique municipal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une étude de faisabilité pour l'implantation du futur centre technique municipal sur le site de la Perrée ou sur d'autres sites.

## **11 Marché de travaux pour l'aménagement de la rue Alfred de Musset**

Le Conseil municipal, par 10 voix contre (liste Les Indépendants), 8 abstentions (liste Fondettes Initiatives) et 15 voix pour (liste Action et Démocratie), décide d'autoriser le Maire à signer le marché pour l'aménagement de la rue Alfred de Musset composé de trois lots, découpés en tranches fermes et tranches conditionnelles. Ce marché a fait l'objet d'une consultation en application des articles 26-II-5° et 28 du Code des marchés publics, selon la procédure adaptée.

La décision d'affermir les tranches conditionnelles sera prise ultérieurement.

Compte tenu de la déclaration d'intérêt communautaire de la rue Alfred de Musset et suite au groupement de commandes avec Tour(s)plus, la répartition financière entre les membres du groupement sera matérialisée par un acte d'engagement pour chaque collectivité.

Le coût global du marché s'élève à 813 377,86 € H.T.(972 799,92 € T.T.C.) sans les tranches conditionnelles et à 864 987,83 € H.T. (1 034 525 € T.T.C. ) tranches conditionnelles comprises.

La participation de Tour(s)plus est fixée à 334 436,65 € H.T. ( 399 986,23 € T.T.C.).

Les entreprises retenues sont les suivantes :

<b>MARCHE AMENAGEMENT RUE A. MUSSET – RECAPITULATIF TRANCHE FERME H.T.</b>		
<b>Entreprises attributaires</b>	<b>Détail des Lots</b>	<b>Montant</b>
COLAS CENTRE OUEST, 2 rue de la Plaine 37 390 METTRAY	LOT 1 VRD Variante 1 Option 1	648 692,07 €
ETDE RESEAUX, Les Grands Champs 37 390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	LOT 2 ECLAIRAGE	90 909,62 €
GIRAUD PAYSAGISTE, 57 rue des Coudrières Le Bois de Beigneux – 37 250 VEIGNE	LOT 3 ESPACES VERTS Option 1	73 778,17 €

## **12 Avenant n°3 au contrat d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux avec la société IDEX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n° 3 au marché avec la société IDEX agence Centre - Indre-et-Loire (5 rue Baptiste Marcet à Montbazou 37250) pour l'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux (avec fourniture énergies gaz et fioul). L'avenant définit des nouvelles cibles de consommation théorique de gaz pour certaines installations communales, ce qui entraîne une moins-value de 1 091,35 €.

## **13 Décision de principe pour effacement de réseaux d'énergie électrique rue des Chaussumiers**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe engageant la Commune dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue des Chaussumiers. Sur une base conventionnelle appliquée par le SIEIL avec réactualisation, si nécessaire au delà de deux ans, la participation communale est estimée à 20 258,75 € HT net (TVA prise en charge par le SIEIL).

## **14 Convention avec la Société SEMITRAT pour la mise à disposition de vélos du service de location "VELOCITI"**

L'Assemblée délibérante, par 2 voix contre (liste Fondettes Initiatives), 5 abstentions (liste Fondettes Initiatives) et 26 voix pour, décide d'adopter la convention avec la SEMITRAT (Avenue de Florence 37705 Saint-Pierre-des-Corps) pour la mise à disposition de vélos du service de location "VELOCITI", afin d'ouvrir le service à la population. La convention sera signée pour six mois.

## **15 Approbation du projet de modification n°2 du plan d'occupation des sols de Fondettes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification n°2 du POS concernant la modification du règlement des zones UCa du secteur des Deux Croix, des zones UA, UB, 1NA, NB, NC et ND pour leur article 11 et de la zone 1NA.

Zone UCa : modification des règles d'implantation des bâtiments par rapport aux voies et les couleurs des façades (prise en compte des dernières études urbaines de la zone).

Article 11 des zones UA, UB, 1NA, NB, NC et ND : modification de la palette des couleurs des menuiseries (gris foncé accepté).

Articles de la zone 1NA1, 1NA2, 1NA11 : possibilité de bâtir les constructions nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêts collectifs.

## **16 Cession de la parcelle communale YD n° 286, située au lieu-dit Ile Godineau au profit du SIVOM d'adduction d'eau potable**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession de la parcelle communale cadastrée section YD sous le numéro 286, située au lieu-dit « Ile Godineau », d'une superficie de 576 m<sup>2</sup>, au profit du SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny. Cette cession, réalisée en vue de la protection des nappes phréatiques, se fera moyennant l'euro symbolique, les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

## **17 Acquisition de la parcelle ZS n°1289 située au lieu-dit Les Fosses Thomas dans le cadre de l'aménagement de la rue Alfred de Musset**

Le Conseil municipal, par 10 abstentions (liste Les Indépendants) et 23 voix pour, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZS sous le n°1289, sise au lieu-dit Les Fosses Thomas, d'une superficie de 263 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique. L'acte administratif sera rédigé par le propriétaire Val Touraine Habitat. Les frais de publication de l'acte seront à la charge de la Commune.

## **18 Echange de parcelles entre l'OGEC Saint-Martin et la Ville dans le cadre de l'aménagement de la rue Alfred de Musset**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir une emprise à extraire de la parcelle cadastrée ZS n°821 située au lieu-dit Les Grands Champs, d'une superficie de 626 m<sup>2</sup> appartenant à l'OGEC Saint-Martin
- de céder en échange à l'OGEC Saint-Martin la parcelle communale cadastrée ZS n° 789 d'une superficie de 122 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle cadastrée ZS n° 786 d'une superficie de 351 m<sup>2</sup> environ
- d'acquérir la différence de superficie de 153 m<sup>2</sup> propriété de l'OGEC Saint-Martin moyennant le prix de 16 € le m<sup>2</sup> conformément à l'estimation des services fiscaux.
- la Ville réalisera et prendra en charge le rétablissement à l'identique des clôtures, du portillon et des accès et le remplacement des végétaux par la plantation d'une haie de pittosporums, arbustes à feuillage persistant tel que préconisé par l'architecte paysagiste.
- les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

## **19 Acquisition des parcelles CM n° 348, 353 et 354 situées au lieu-dit Le Bourg**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles cadastrées section CM sous les n° 348, 353 et 354 situées dans le Bourg, d'une superficie respective de 82 m<sup>2</sup>, 24 m<sup>2</sup> et 18 m<sup>2</sup>, moyennant un prix global de 175,16 €, aux fins de régularisation foncière. Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

## **20 Convention de mise en servitude du terrain communal YC n° 134 situé au lieu-dit La Pisseuse pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de mise en servitude du terrain communal cadastré YC n° 134 sis au lieu-dit La Pisseuse avec la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires, sur une emprise d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>. Les frais d'acte notarié et de publication au bureau des Hypothèques sont à la charge de ERDF.

## 21 Avis sur la demande d'autorisation formulée par la société SKF en vue d'être autorisée à poursuivre ses activités à Saint-Cyr-Sur-Loire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande de régularisation administrative formulée par la société SKF 204 boulevard Charles De Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire en vue de la poursuite de ses activités à Saint-Cyr-sur-Loire. Une enquête publique sera ouverte du 17 octobre au 18 novembre 2011.

## 22 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

### EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES

Filière : TECHNIQUE

**Cadre d'emploi : des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

#### MODIFICATION

**Grade** : Modification de la base horaire d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet (passage de 22h hebdomadaires à 30h hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2011.

<b>Adjoint technique 2ème classe TNC 22h</b>	<b>Adjoint technique 2ème classe TNC 30h</b>
- ancien effectif : 1	- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 0	- nouvel effectif : 1

Nomination d'un agent intervenant actuellement sur des écoles dans la mission duquel on intègre les heures de surveillance de bus.

#### CREATION

**Grade** : Création de 3 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet (6 heures hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2011

**Adjoint technique 2ème classe TNC 6h**  
- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 3

Nomination de trois agents intervenant sur le temps d'interclasse en tant que surveillant de cantine qui étaient précédemment recrutés sous contrat.

## 23 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur l'exercice 2010

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur l'eau potable de l'exercice 2010 communiqué par le Président du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Un exemplaire du rapport est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

## **24 Rapports annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur l'exercice 2010**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur les activités du service public de l'assainissement pour l'exercice 2010 présenté au Conseil communautaire de Tour(s)plus lors de la séance du 29 juin 2011. Un exemplaire du rapport est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

## **25 Rapports annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers sur l'exercice 2010**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur les activités du service public des déchets pour l'exercice 2010 présenté au Conseil communautaire de Tours(s)plus le 29 juin 2011. Un exemplaire du rapport est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

## **26 Rapport d'activités 2010 du service public de distribution de gaz naturel**

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu annuel de concession de GrDF gaz réseau distribution France pour l'exercice 2010. La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Fondettes est régie par un contrat de concession exécutoire en 1999, pour 30 ans, confié à Gaz Réseau Distribution France (GrDF).

Un exemplaire du rapport sur le service public de distribution de gaz naturel est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

## **27 Commission consultative des services publics locaux - rapport d'activités 2010**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) concernant les rapports d'activités des services publics, conformément à l'avant dernier alinéa de l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Fait à Fondettes, le 29 septembre 2011  
Affiché le 4 octobre 2011